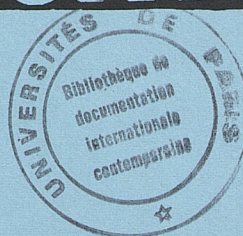
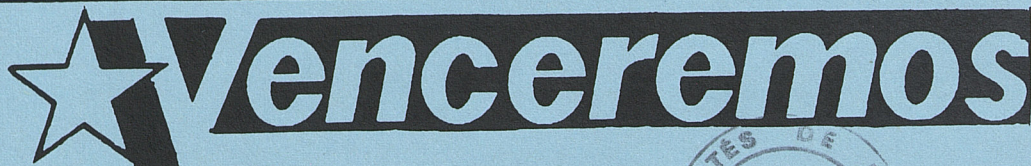




Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional
El Salvador, Centro America

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DE LA REPRESENTATION OFFICIELLE DU FMLN

Juin/Juillet 1990 [n°4]



S O M M A I R E

	Page
. EDITORIAL	2
. LE GOUVERNEMENT DU SALVADOR ET LE FMLN SIGNENT UN ACCORD SUR LES DROITS DE L'HOMME	3
. COMMUNIQUE DE PRESSE DES NATIONS UNIES	7
. ENTREVUE AVEC JORGE MORALES, SECRETAIRE GENERAL D'ANDES DU 21 JUIN	8
. EN BREF	14

Pour tout renseignement auprès du FMLN, s'adresser à :

. Esmeralda CARDENAS
FMLN
Boîte Postale 27301
75024 PARIS Cedex 01
France

TEL. (1) 46 71 12 90
FAX (1) 49 60 85 80

Soutien à l'édition
du bulletin :
Paris CCP 1720992 Z

4° P. 13315

EDITORIAL - LA REUNION DE SAN JOSE ET LES ACCORDS SUR LES DROITS DE L'HOMME AU SALVADOR

Le troisième tour des négociations politiques entre le gouvernement salvadorien et le FMLN s'est terminé à la fin du mois de juillet de l'année en cours, à San José, au Costa Rica. Cette réunion qui semblait s'enliser à cause du refus de la commission gouvernementale de traiter le thème de la démilitarisation, s'est finalement distingué pour la première fois par la signature d'un accord politique.

Cet accord sur les Droits de l'Homme, de grande transcendance nationale, a immédiatement suscité dans le pays des réactions diverses et contradictoires : le PDC a qualifié ces accords de "décevants" ; quant aux organismes politiques, syndicaux, étudiants, etc... leurs réactions vont du scepticisme à un certain optimisme.

Pour bien comprendre cette situation, il ne faut pas oublier que l'histoire du Salvador de ces dernières soixante années est profondément marquée par les atteintes aux Droits de l'Homme et par l'impunité dont jouit le pouvoir militaire.

Pendant la crise économique de 1929, au Salvador comme dans d'autres pays d'Amérique Latine, le cours des produits d'exportation s'est effondré ; trois années durant, la bourgeoisie agro-exportatrice du pays n'a pas voulu faire les récoltes de café, entraînant ainsi le chômage et la misère d'une grande partie de la population, notamment dans la population rurale.

En mars et avril 1932, il y eut une insurrection qui fut écrasée par l'armée, et plus de 30 000 paysans trouvèrent la mort ; cette solution militaire à la crise a entraîné la mise en place d'une dictature de fer, qui gouverne toujours dans le pays et qui a institutionnalisé l'atteinte aux Droits de l'Homme comme méthode de pouvoir.

De plus, le Salvador est signataire de différents accords internationaux en matière de Droits de l'Homme, lesquels sont consignés dans la loi fondamentale de la République, c'est-à-dire la Constitution Politique du Salvador. De sorte qu'il semble logique qu'un nouvel accord en la matière, et dans le cadre de négociations avec le FMLN pour mettre fin à une guerre vieille de dix ans, provoque des réactions diverses.

Les négociations politiques entre le gouvernement salvadorien et le FMLN ont créé des espoirs au sein du pays et de la communauté internationale, en ce sens que la solution politique au conflit semble se rapprocher suite à la signature des derniers accords. Sachant que les forces armées sont le principal obstacle aux négociations, alors qu'elles sont les responsables historiques des atteintes aux Droits de l'Homme, on comprend mieux l'importance de la signature sur ces accords. En premier lieu, le gouvernement salvadorien a accepté le fait que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés dans son pays, et deuxièmement, la volonté politique du gouvernement et de l'armée va être mise à l'épreuve face à cet accord et aux négociations en cours ; tout ceci sera décisif pour l'issue du conflit.

Si nous voulons citer quelques paragraphes de la déclaration du Sénateur Patryk Leary (Démocrate/Vermont) président du sous-comité des opérations extérieures, et du Sénateur Christopher J. Dodd, à propos de la loi sur l'aide militaire au Salvador (Washington DC, 2 août 1990) :

"Après dix ans de guerre, plus de 4 000 millions d'aide nord-américaine, 70 000 morts, les escadrons de la mort, les atteintes indiscriminées aux Droits de l'Homme, le gouvernement et l'armée refusant tout accord sérieux, le moment est venu pour nous d'admettre que notre politique au Salvador est un échec retentissant". Plus loin on peut lire : "l'armée salvadorienne constitue le principal obstacle. Et telle est la

dure vérité dans cette affaire : il n'y aura pas de paix, de justice, de démocratie au Salvador tant que les forces militaires et de sécurité agiront dans le pays en toute impunité. Voilà le problème politique fondamental, toute la question est là dans ce conflit : le Président Cristiani le sait, le Président Bush aussi. Nous le savons tous.

C'est pour cela que cette proposition concerne l'aide militaire que les Etats-Unis accordent à l'armée salvadorienne. Le message est simple et direct : une réelle réforme militaire est essentielle pour le succès des négociations. Nous attendons du gouvernement salvadorien et de sa composante armée une attitude conséquente. Quant à ma position, elle est la suivante : cette requête n'est pas négociable".

Le 17 août aura lieu une nouvelle rencontre à San José du Costa Rica : le thème central sera celui de la démilitarisation, ce qui renforce l'expectative tant sur le plan international qu'au Salvador.

Dans un autre ordre de choses, les actions militaires et le sabotage de la guérilla contre les installations électriques se sont intensifiés ces derniers jours, de façon à créer un nouveau contexte politico-militaire qui permettrait de débloquer les négociations en ce qui concerne l'impunité de l'armée et la démilitarisation ; là se trouve l'issue du conflit et la solution aux causes qui l'ont engendré.

Nous croyons que les accords de San José ont le mérite de démontrer l'incapacité du gouvernement salvadorien à empêcher que l'armée agisse en toute impunité contre les Droits de l'Homme, et cela renforce la nécessité de démanteler le pouvoir que représente l'actuelle structure des forces armées salvadoriennes.

**BULLETIN DE PRESSE DU DEPARTEMENT DE L'INFORMATION AU PUBLIC DES NATIONS UNIES,
NEW YORK**

LE GOUVERNEMENT DU SALVADOR ET LE FMLN SIGNENT UN ACCORD SUR LES DROITS DE L'HOMME

L'ACCORD SUR LES DROITS DE L'HOMME*

1. Respect et Garantie des Droits de l'homme

Le gouvernement du Salvador et le Front Farabundo Marti pour la Libération Nationale (FMLN) -que nous appellerons, par la suite "les parties",

Sachant que l'ordonnance juridique du Salvador reconnaît les Droits de l'Homme ainsi que le devoir de les respecter et de les garantir

Considérant également que l'état a contracté des obligations de la même nature à travers de nombreuses conventions internationales dont il fait partie

Sachant que le FMLN a la capacité et la volonté de respecter les attributs inhérents à la personne humaine, et assume cet engagement

Rappelant le propos commun, exprimé dans l'Accord de Genève "de garantir sans restrictions le respect des Droits de l'Homme au Salvador"

Rappelant leur disposition, également exprimée dans l'Accord de Genève, à s'en tenir en la matière à toute vérification de la part des Nations Unies

Entendu que, pour tout effet du présent accord politique, on comprend par "Droits de l'Homme" ceux qui sont reconnus par l'ordonnance juridique salvadorienne, y compris les traités auxquels le Salvador a participé, ainsi que par les déclarations et principes à propos des Droits de l'Homme et du droit humanitaire approuvés par les Nations Unies et par l'Organisation des Etats Américains.

Ont convenu du suivant accord dans le sens de l'objectif initial de l'Accord de Genève :

- a) **Seront prises** sur-le-champ les mesures nécessaires pour éviter toute sorte de faits et pratiques qui portent atteinte à la vie, l'intégrité, la sécurité et la liberté des personnes. Ainsi que pour éradiquer toute pratique de disparitions et d'enlèvements. La priorité sera donnée à l'enquête sur les cas de cette nature qui pourraient surgir, ainsi qu'à l'identification et à la sanction des coupables.
- b) **La pleine garantie** des libertés et de l'intégrité de la personne exige certaines mesures propres à assurer ce qui suit :
 - . Personne ne pourra être capturé dans l'exercice légitime de ses droits politiques
 - . Il ne pourra être procédé à une capture que si celle-ci émane d'une autorité compétente, avec un ordre écrit et conforme à la loi ; elle devra être pratiquée par des agents dûment identifiés
 - . Toute personne arrêtée devra être informée sur-le-champ des raisons de son arrestation et des charges retenues contre elle.
 - . Toute utilisation de la capture comme moyen d'intimidation devra être évitée, en particulier les captures nocturnes, sauf dans les cas de flagrant délit
 - . Aucun détenu ne doit être isolé de l'extérieur. Toute personne détenue a le droit immédiat à un défenseur de son choix, et à s'entretenir librement et de façon privée avec lui.
 - . Personne ne doit être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- c) **Dans le courant** des présentes négociations, seront déterminés les procédés légaux adaptés et les délais pour mettre en liberté les personnes actuellement en détention pour raisons politiques.
- d) **Il sera donné le plus ample soutien** à l'effectivité du recours de défense ou de l'habéas corpus. A cette fin, il sera donné la plus ample diffusion à cet accord au sein de la population en général, et en particulier, parmi les responsables des centres de détention. Ceux qui gêneront l'exécution de ces recours ou fourniront des informations fausses à la justice seront sanctionnés.
- e) **Il sera donné pleine garantie** de s'associer à des fins idéologiques, religieuses, politiques, économiques, corporatives, sociales, culturelles, sportives, ou de toute autre nature. La liberté syndicale sera pleinement respectée.

- f) **Toute garantie sera donnée** à la liberté d'expression et de presse, au droit de réponse et à l'exercice du journalisme.
- g) **Les déplacés et rapatriés** seront dotés des papiers d'identité requis par la loi, et leur liberté de circulation sera garantie ainsi que leurs activités économiques et l'exercice de leurs droits politiques et sociaux dans le cadre institutionnel du pays.
- h) **Dans les zones en conflit**, la libre circulation sera garantie pour tout le monde et les mesures pertinentes seront prises pour doter la population des papiers requis par la loi.
- i) **Est reconnue** la nécessité de garantir le droit du travail : ce thème sera traité dans le point à l'ordre du jour correspondant, le problème économique-social.

2. Vérification internationale

- j) **Conformément** à ce qui a été établi par l'Accord de Genève et à l'agenda des négociations approuvé à Caracas, les parties expriment leur conformité avec la procédure qu'utilisera la Mission de Vérification des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme (que nous appelleront "la Mission"), dans les termes qui suivent :
- k) **La Mission** devra être spécialement attentive au respect des droits à la vie, à l'intégrité et la sécurité des personnes, au procès légal, à la liberté personnelle, à la liberté d'expression et d'association. Dans ce contexte, elle s'efforcera d'élucider toute situation qui semble relever d'une pratique systématique d'atteinte aux Droits de l'Homme, et dans ce cas, conseiller la partie concernée pour qu'elle prenne les mesures appropriées à la suppression de cette pratique. Aucun préjudice ne doit être fait aux facultés de la Mission pour considérer ces cas singuliers.
- l) **La Mission sera sous** la responsabilité d'un Directeur désigné par le Secrétaire Général des Nations Unies. Celui-ci travaillera en étroite coopération avec les organisations et entités salvadoriennes s'occupant des Droits de l'Homme. Il comptera avec le soutien de conseillers spécialisés. La Mission comprendra le nombre d'agents de vérification qu'il sera nécessaire.
- m) **La Mission** devra maîtriser l'état des Droits de l'Homme au Salvador, quant à des faits ou des situations en vigueur à partir de son installation, et prendre toute initiative qu'elle jugera appropriée à la promotion et à la défense de tels droits. Dans ce sens, elle exercera ses fonctions dans le but de favoriser le respect et la garantie des Droits de l'Homme au Salvador, et contribuer à régler les situations où ceux-ci ne seront pas respectés.
- n) **Le mandat de la Mission** comprendra les pouvoirs suivants :
- . Vérifier l'observation des Droits de l'Homme au Salvador
 - . Recevoir les informations émanant de toute personne, groupe ou entité existant au Salvador, et contenant des dénonciations de non-respect des Droits de l'Homme
 - . Visiter librement et sans préavis tout lieu ou établissement
 - . S'installer librement dans n'importe quel point du territoire national
 - . S'entretenir, librement et en privé, avec toute personne ou groupe, faisant partie d'organisations ou d'institutions
 - . Recueillir, par les moyens qui lui sembleront adaptés, toute information qu'elle considérera pertinente.

- . Formuler des recommandations aux parties en fonction des conclusions qu'elle aura tirées de cas ou situations examinées
 - . Offrir son soutien à l'organe judiciaire du Salvador de façon à l'assister dans le perfectionnement des moyens judiciaires de protection des Droits de l'Homme, et d'application des processus légaux
 - . S'adresser au fiscal général de la République
 - . Planifier et mettre en exécution une campagne éducative sur les Droits de l'Homme, ainsi que sur les fonctions de la Mission elle-même
 - . Faire usage des moyens de communication dès que cela lui sera utile pour l'application de son mandat
 - . Informer régulièrement le Secrétaire Général des Nations Unies, et par son intermédiaire, l'Assemblée Générale.
- o) **Les parties** s'engagent à donner le soutien le plus large à la Mission. Elles s'engagent à :
- . Fournir à la Mission toutes les facilités que celle-ci demandera pour l'exercice de ses fonctions
 - . Veiller sur la sécurité des membres de la Mission ainsi que sur celles des personnes qui auront apporté des témoignages, des informations ou des preuves en tout genre
 - . Fournir en toute diligence toute information qui leur sera demandée par la Mission
 - . Se soumettre avec promptitude aux recommandations qui leur seraient adressées par la Mission
 - . Ne pas gêner la Mission dans l'exercice de ses fonctions.
- p) **Dans le cas** où elle recevra des informations se rapportant à des faits ou situations antérieures à son installation, elle pourra les renvoyer, si elle l'estime nécessaire, aux organes compétents.
- q) **Le fait qu'un** cas ou une situation ait déjà été considéré par la Mission, n'empêchera pas l'application sur ces mêmes cas, des procédures internationales de promotion et respect des Droits de l'Homme.
- r) **Sans préjudice** des démarches préalables à l'installation de la Mission, celle-ci entrera en fonction dès que cessera l'affrontement armé. La Mission s'installera d'abord pour un an et elle pourra être reconduite.

San José, le 26 juillet 1990

En représentation du
gouvernement salvadorien

Dr. Oscar Alfredo Santamaría
Cnl Juan a. Martinez Varela
Cnl Mauricio Ernesto Vargas
Dr. Abelrdo Torres
Dr. David Escobar Gilindo
Dr. Rafael Hernan Contreras

En représentation du
FMLN

Cmdte Schafik Handal
Cmdte Eduardo Sancho
Ana Guadalupe Martinez
Salvador Samayoa
Dagoberto Gutierrez
Maria Valladares
Roberto Canas

Alvaro de Soto
Représentant du Secrétaire Général
des Nations Unies

COMMUNIQUE DE PRESSE DES NATIONS UNIES

En conformité avec l'accord de Genève du 4 avril 1990, les commissions négociatrices du gouvernement du Salvador et du FMLN se sont réunies à San José, au Costa Rica, du 20 au 26 juillet, avec la participation du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies. Conformément à ce qui avait été convenu à Caracas le 21 mai 1990, les deux premiers points de l'ordre du jour ont été abordés, les forces armées et les Droits de l'Homme, lesquels, avec les autres points, doivent faire l'objet d'accords politiques permettant d'atteindre l'objectif initial de ce processus de négociations.

Le point ces forces armées, qui n'a pas fait l'objet d'un accord, reste prioritaire dès maintenant, pour le prochain tour de contacts directs.

En ce qui concerne le thème des Droits de l'Homme, j'ai le plaisir de faire savoir que le premier accord substantiel dans ces négociations vient d'être enregistré. Cet accord observe, en premier lieu, un engagement large par rapport aux Droits de l'Homme, compris, dans le contexte de cet accord, comme ceux qui ont été reconnus par l'ordonnance juridique salvadorienne, par les traités dont fait partie le Salvador, et par les Déclarations et Principes concernant les Droits de l'Homme et le droit humanitaire approuvés par les Nations Unies et l'Organisation des Etats Américains.

L'accord comprend l'engagement sur l'adoption de mesures immédiates pour éviter tout fait qui porterait atteinte à la vie, à l'intégrité, la sécurité et la liberté des personnes, ainsi que l'engagement à faire disparaître toute pratique de la disparition, l'enlèvement ou la torture. Des engagements ont été pris aussi par rapport à la privation de liberté, de façon à garantir les droits du détenu, à proscrire les arrestations exécutées par des agents anonymes et à éviter la capture comme moyen d'intimidation, c'est-à-dire, qu'elle ne pourra se faire aux heures de la nuit.

De même, les deux parties se sont engagées à donner le plus large soutien à l'effectivité des recours de protection et d'*habeas corpus*, à la liberté d'association, y compris la liberté syndicale, et à la liberté de presse et d'expression.

Conformément à l'accord de Genève, les parties se sont mises d'accord sur la procédure selon laquelle s'exercerait la Mission de Vérification des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme, laquelle il a été convenu d'installer à partir de l'arrêt du conflit armé, selon les termes de l'objectif initial des négociations.

Cette Mission devra porter une attention particulière à l'observation des droits à la vie, à l'intégrité et à la sécurité des personnes, au processus légal, à la liberté personnelle, à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Dans ce contexte, elle s'efforcera avant tout d'élucider toute situation qui semble relever d'une pratique systématique d'atteinte aux Droits de l'Homme, et, dans ce cas, recommander à la partie concernée les mesures appropriées pour supprimer cette pratique.

La Mission sera sous la responsabilité d'un Directeur désigné par le Secrétaire Général des Nations Unies. Ce Directeur travaillera en étroite collaboration avec les organisations et entités s'occupant des Droits de l'Homme au Salvador. Il comptera aussi avec le soutien de conseillers spécialisés. La Mission comprendra le nombre nécessaire d'agents de vérification.

La Mission sera dotée de pouvoirs amples pour adopter toute initiative qui lui semblera appropriée à la promotion et défense des Droits de l'Homme, dans le but de favoriser le respect et la garantie de tels droits au Salvador et de contribuer à régler les situations où ceux-ci ne seraient pas respectés.

Ces pouvoirs comprennent celui de recevoir des dénonciations en ce qui concerne les atteintes aux Droits de l'Homme ; visiter librement n'importe quel lieu ; s'entretenir librement et de façon privée avec toute personne ; recueillir par les moyens qui lui sembleront adéquats toute information pertinente ; formuler des recommandations aux deux parties ; s'adresser au Fiscal Général de la République et publier ses rapports, ses conclusions et ses recommandations.

Les parties se sont engagées à donner leur soutien le plus large à la Mission et à lui fournir toutes les facilités dont elle aura besoin pour l'exercice de ses fonctions.

Il est important de souligner que l'accord signé aujourd'hui n'est pas exhaustif en ce qui concerne le thème des Droits de l'Homme, et qu'il s'agit par conséquent d'un accord partiel.

Je me fait le porte-parole de la profonde gratitude du gouvernement salvadorien et du FMLN à l'égard du peuple et du gouvernement du Costa Rica pour la généreuse et efficace hospitalité qui leur a été donnée.

Le gouvernement et le FMLN ont convenu d'une série de réunions directes, avec la participation du Représentant du Secrétaire Général, du 17 au 22 août 1990, à San José du Costa Rica.

San José, Costa Rica, le 26 juillet 1990

ENTREVUE AVEC JORGE MORALES, SECRETAIRE GENERAL D'ANDES DU 21 JUIN

(Association Nationale des Enseignants Salvadoriens)

LA PAIX, UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE ET DES HOMMES LIBRES : VOILA NOS OBJECTIFS

Que pourrais-tu me dire de l'état actuel de l'éducation au Salvador ?

. Actuellement, nous comptons au Salvador 4 300 écoles publiques et, approximativement, 1 500 écoles privées. Nous avons perdu 1 104 écoles du fait d'opérations militaires et du tremblement de terre de 1986, et 10 de plus, au moment des bombardements de novembre 1989.

De plus, le gouvernement n'a pas de politique budgétaire pour construire, reconstruire ou entretenir les bâtiments scolaires : ainsi, l'école "République de Japon" (2 000 élèves - 60 enseignants), endommagée par le tremblement de terre, n'a pas été réparée jusqu'à nos jours. Par ailleurs, il n'y a aucun financement pour l'équipement matériel : pas de centres de documentation, pas de laboratoires de biologie ou de chimie, ce qui contribue à la baisse en qualité de l'enseignement.

Les manuels scolaires ne sont pas adaptés à la réalité historique du Salvador, et ne peuvent former des hommes tels que nous les souhaitons : des hommes et des femmes libres, qui luttent pour mettre en place et conserver la souveraineté nationale et l'autodétermination de notre peuple. Evidemment, ce ne sont pas les objectifs de notre gouvernement.

En outre, le taux de scolarisation des enfants entre 4 et 6 ans, est de 14,9 %, et de 28,5 % pour les 12-18 ans ; dans l'ensemble, le système éducatif salvadorien désert au total 57 % de la population scolarisable, si l'on se fie aux chiffres, de fait la situation est beaucoup plus alarmante : le taux de scolarisation est de 30 à 40 %. Et ce chiffre ne tient pas compte des populations déplacées par la guerre où l'éducation est inexistante.

Dans ce contexte, la situation est d'autant plus alarmante que chaque année, il y a 300 000 naissances, selon le Ministère de la Santé.

Alors que 14,5 % du budget national ont été consacrés à l'éducation (juste de quoi assurer les maigres salaires des enseignants), les forces armées et divers corps de sécurité remportent la grosse part de 47 %, sans compter les presque 2 million de dollars d'aide militaire. Le budget national est donc fondamentalement consacré à la mort et à la destruction.

De quelle façon la crise économique que traverse le pays, affecte-t-elle le corps enseignant et l'éducation en général ?

- Le salaire de l'instituteur s'élève du moyenne à 1000 colones par mois (à peu près 170 \$) : en 1987, par rapport au cout de la vie, cela équivalait à la moitié d'un salaire minimum pour satisfaire les nécessités de base, ce qui obligeait l'enseignant à travailler dans des écoles privées à faible rémunération, ou à s'adonner à des activités à caractère commercial : il n'est pas rare, dans nos écoles, de voir des enseignants vendre du fromage, de la viande, des produits de beauté ou des vêtements, et cela ne suffit pas à résoudre ses problèmes financiers. Et depuis 1987, la tendance est à une baisse salariale et à une surexploitation du corps enseignant : l'enseignant travaille matin, après-midi et soir, s'épuise, et n'a pas le temps de réactualiser ses connaissances, de préparer ses cours, ce qui agit sur la qualité de son enseignement.

Quelles sont les revendications d'ANDES en ce qui concerne les enseignants ?

- Une augmentation de 500 colones (70 \$), plus deux primes de 1 000 colones : en juin et en décembre, ce qui est tout à fait possible.

Nous exigeons une politique de construction, reconstruction et entretien des bâtiments scolaires en accord aux besoins. Nous exigeons une politique de recrutement du personnel enseignant : 43 % des enfants de sont pas scolarisés et il y a 7 000 enseignants au chômage. Nous demandons aussi la création d'une commission ministérielle chargée du contenu des manuels scolaires ; ceux-ci doivent refléter la réalité, pour que les enfants puissent envisager sa transformation en individus libres.

Est-ce que le Ministère de l'Education répond à vos revendications ? Quel est l'attitude du Ministre de l'ARENA ?

- Pour toute réponse, nous subissons une campagne diffamatoire contre notre association, contre nos dirigeants ; nos militants sont poursuivis et surveillés.

Par exemple, le 21 février, des membres de l'aviation ont capturé le professeur Miguel Angel Lazo, à l'est de la capitale, à Soyapango. On a retrouvé son cadavre, atrocement torturé et défiguré quelques jours après : nous avons porté plainte contre le Général Raphael Bustillo, Chef de l'aviation. La requête a été enregistrée, sans plus. Le même sort a été réservé à Maria Cristina Gomez, 45 ans, retrouvée morte, face à son école, avec quatre impacts de balles.

Nous avons répondu par des manifestations de rue, des greves, des rassemblements pour satisfaire nos revendications et exiger que justice soit rendue pour nos morts.

Dernièrement, le gouvernement d'ARENA, ce parti fasciste d'escadrons de la mort, dans le cadre de sa conception économique, s'est lancé dans la privatisation des écoles techniques les plus importantes du pays. Ainsi, en l'espace de six mois, l'Ecole Nationale de l'Agriculture (d'importance stratégique dans un pays agricole comme le notre) et l'Institut Technique Centraméricain (ITCA) où se forme une main d'oeuvre qualifiée pour l'industrie. La tendance est donc à l'élitisme, pour ceux qui peuvent payer : voila qui ne résoudra pas le problème des 43 % non scolarisés, pourcentage en augmentation.

Une telle politique fait de nous un pays d'analphabètes : tout ce qui les intéresse, c'est que l'enfant apprenne à récolter le café, à couper la canne à sucre, que ce soit de la chaire exploitable.

Dans ce contexte, est-ce qu'ANDES a déjà des initiatives propres à résoudre les problèmes éducatifs ?

- . Nous essayons de mettre en place un projet d'éducation populaire : ce sont les membres des communautés eux-mêmes qui prennent en charge leur propre éducation. Nous élaborons des manuels scolaires avec la collaboration des habitants des zones où nous avons fondé des écoles populaires : ainsi, nous mettons en place un autre enseignement, un enseignement qui annonce le futur, car c'est le peuple lui-même qui l'élabore avec ses propres moyens.

Est-ce que vous avez obtenu du Ministère de l'Education un soutien quelconque à ce projet ?

- . Notre Ministère nous soutient à sa façon : par la destruction de nos écoles populaires, par la capture et l'assassinat de nos maîtres populaires. Ils considèrent que nos méthodes éducatives portent atteinte à la sécurité de l'état.

Je voudrais évoquer les événements du 11 novembre, lorsque le FMLN lance son offensive nationale "Febe Elizabeth" et ébranle toute la structure de l'état.

Nous espérons la chute du gouvernement et de son armée ; celui-ci a choisi de se venger sur les organisations populaires, en détruisant les sièges syndicaux et en persécutant ses responsables et militants - ANDES n'a pas échappé à la règle.

Le Comité Exécutif National d'ANDES dénonce :

- . **l'assassinat du camarade Gerardo Cruz**, le 29 novembre 1989 (second secrétaire de conflits du Comité Exécutif)
- . **la capture d'Hector Moran**, le 4 janvier, membre du Conseil Exécutif National
- . le 8 novembre, ont été **capturées Luisa de Aparicio et sa fille Silvia Aparicio**
- . le 10 novembre, de fut le tour d'**Alfonso Delgado**, libéré en janvier grâce à la pression internationale
- . de même, furent **capturés le professeur Lidia Haydee Chicas et l'instituteur Benjamin Figueroa**, lesquels sont encore en prison.

ANDES a dénoncé ces crimes auprès d'organisations enseignantes internationales telles la CHOPE (Confédération d'Organisations de Professionnels de l'Education), l'OIT (Organisation Internationale des Travailleurs), en particulier à son Comité de Liberté Syndicale, et auprès de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui se réunit annuellement à Genève, en Suisse.

Le gouvernement d'ARENA a répondu par la persécution directe, la volonté d'isoler les organisations populaires, par de violentes menaces contre l'Eglise catholique, les Jésuites, les églises luthérienne, baptiste et épiscopale.

Cette campagne de déffamation a conduit à l'assassinat des pretres jésuites et directeurs de l'Université Centraméricaine (UCA) de San Salvador, un des centres universitaires les plus prestigieux du pays. Il est clair que c'est l'armée sous la responsabilité d'ARENA qui a perpétré les assassinats : le Colonel Benavides n'est pas le seul coupable, la planification vient de plus haut, et concerne aussi les cadres militaires nord-américains.

De meme l'Evêque luthérien Medardo Gomez vit continuellement sous la menace. Quant à l'Archeveque catholique de San Salvador, Monseigneur Arturo Rivera y Damas et son substitut Monseigneur Gregario Rosa Chavez, c'est le Procureur Général de la République qui a une campagne contre eux, et qui est allé jusqu'à demander au Pape leur retrait du pays.

Les propositions que le FMLN a présentées au gouvernement salvadorien, en septembre 1989, au Mexique et à San José en octobre, tiennent compte des revendications des différentes organisations, szndicats, entités humanitaires et partis politiques. Il y est notamment question de déplacer le Procureur de la République, de supprimer le Cour Supreme de Justice et de définir un nouveau rapport de forces politiques au sein de l'Assemblée Législative.

Les réformes judiciaires sont indispensables : elles conditionnent le respect total des Droits de l'Homme et tout la colonne vertébrale de tout processus démocratique.

Outre tes fonctions de Secrétaire Général d'ANDES, tu fais partie aussi du CPDN (Comité Permanent pour le Débat National). Peux-tu nous expliquer la création de ce comité ?

- Il s'est formé vers la mi-1988, à l'initiative de l'Eglise catholique : à travers un débat à tous les niveaux de la société, il s'agissait d'arriver à un consensus national qui permettrait l'ouverture des négociations, c'est-à-dire, l'issue politique au conflit. De nombreuses et très diverses forces sociales ont participé à ce débat. Les 3 et 4 septembre, 64 organisations se sont réunies pour aboutir à un document global, le "document du Débat National", qui reflétait la volonté générale d'une paix négociée ; il fut présenté au gouvernement, à l'Ambassade des Etats-Unis, aux pays de l'OEA, aux sommets présidentiels. Et nous sommes tous tombés d'accord sur un point : qu'il ne fallait pas en rester là, d'où l'idée de créer le CPDN, formé par des représentants de toutes les organisations qui avaient participé. Les travailleurs y sont représentés par un représentant de chacune des trois grandes centrales syndicales du pays. De meme, les universités sont représentées. Les églises chrétiennes par le Réverend Edgar Palacios, et l'Eveque Medardo Gómez. L'entreprise privée et moyenne entreprise a désigné Ramón Diaz Bach : à travers lui, nous essayons de toucher la grande entreprise, sans grands résultats. Néanmoins, l'idée que sans la paix, une réactivation économique est impossible, fait son chemin.

La population indigène est représentée par Esquino Lisco, les femmes par Isabel de Guavara et Angeles Aueyo ; cette dernière a été capturée par la Garde Nationale, puis a été obligée de faire des déclarations publiques sur une présence supposé du FMLN au sein du CPDN.

Le Comité Coordinateur des Communautés Marginales (CCM) est représenté par Leonardo Hidalgo, et les organisations syndicales par Vinicio Penate, Secrétaire Général d'AGEUS (étudiants), lequel a été capturé parce qu'il était membre du CPDN.

Tu as fait allusion aux objectifs poursuivis par le CPDN. Quelles ont été ses activités les plus notoires ?

- . Nous nous sommes efforcés d'en maintenir le niveau de représentativité, de prendre toutes les décisions de façon consensuelle, et toujours de manière à favoriser le dialogue entre le gouvernement et le FMLN vers une solution négociée au conflit.

Sa base sociale s'est élargie : fin 1989, nous atteignons la participation de 84 forces sociales et nous maintenons le cap sur les actions précises de lutte, telle le contact politique avec les ambassadeurs et présidents de divers pays, comme Oscar Arias, au Costa Rica, Daniel Ortega du Nicaragua, sans oublier Alfredo Cristiani.

Nous avons rendu visite aux ambassadeurs du Groupe de Contadora, et des pays européens accrédités chez nous, afin de leur exposer notre analyse et leur demander qu'ils contribuent de façon active à créer les conditions politiques internationales d'un dialogue sérieux et efficace.

Nous nous entretenons également avec des sénateurs et des congressistes américains pour qu'il discutent aussi de cette possibilité de paix au Salvador. Nous sommes allé jusqu'au Parlement européen, où certaines forces politiques ont réagi : ainsi en 1989, s'est tenu à La Haye un séminaire animé par des forces politiques faisant partie du parlement.

Enfin, nous avons engagé une lutte nationale en tant que comité, car nous sommes le reflet des aspirations de notre peuple vers une paix accompagnée de justice sociale, une paix durable et patriotique.

Quelles sont les autres propositions du CPDN pour la résolution du conflit ?

- . Le CPDN propose que l'aide des Nord-américains à la guerre devienne une aide sociale à la santé, l'éducation, le travail, le logement, l'agriculture : ils s'attaqueront ainsi aux causes fondamentales du conflit et non au peuple salvadorien.

Nous exigeons aussi, comme condition à la démocratisation, le total respect des Droits de l'Homme.

De l'école à l'utilisation des mass-média, en passant par les libertés constitutionnelles, nous voulons une véritable culture démocratique.

Nous pensons que l'économie mixte est possible dans le pays, par un système combinatoire qui respecterait à la fois les intérêts des travailleurs et des patrons, dans le cadre du consensus national. Nous pouvons arriver à un modèle économique juste ; cette thèse est soutenue par la moyenne entreprise, et semblerait commencer à intéresser le grand patronat.

Etant donné l'importance de notre base sociale, les manifestations que nous avons organisés ont été les plus importantes de ces dernières années.

Nous avons soutenu la proposition du FMLN par rapport aux élections ainsi que certaines initiatives du gouvernement pour ouvrir le dialogue.

Nous sommes allés à la rencontre de Mexico en septembre 1989, pour apporter notre point de vue et recevoir les analyses du FMLN, remarquables par leur souplesse. De même, nous avons fait savoir, à la délégation gouvernementale, notre inquiétude à propos des blocages créés par des questions purement formelles ; qu'il lui fallait reconnaître la force politique et militaire du FMLN, et savoir donc céder sur certains points pour aller de l'avant. En tout cas, nous avons été consultés par les deux délégations à Mexico, alors qu'un mois après au Costa Rica, la délégation gouvernementale a refusé de nous recevoir...

Après les événements de novembre, nous avons été pourchassés, et ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons de nouveau nous intégrer à la lutte pour les négociations et la paix - et ce dans un climat de terreur.

Quelles sont, d'après toi, les perspectives pour une solution rapide au conflit et quelle est l'attitude de Cristiani à l'égard du CPDN et de ses activités ?

- . La situation actuelle n'est pas simple : l'armée est très remontée, mais subit d'autre part une forte pression pacifique, du fait des discussions au Congrès nord-américain autour d'une issue négociée au Salvador...

Alfredo Cristiani peut s'attaquer aux dirigeants du CPDN, mais il ne pourra contenir ce torrent national et international que nous déclenchons dans notre lutte pour la paix.

Dans ce sens, nous allons imposer notre présence aux deux forces politiques, et non seulement en tant qu'observateurs, ou témoins ; nous voulons participer activement à la recherche des solutions. Notre présence est nécessaire pour éviter l'enlisement de nos efforts.

Le CPDN est formé d'organisations corporatives, humanitaires, culturelles, religieuses, etc, c'est-à-dire, non politiques. Il y-a-t-il des dissensions avec les partis politiques de l'opposition ?

- . A partir du 10 novembre dernier, nous avons mis en avant, dans un document, la nécessité d'arriver à un "pacte social", qui exprimerait un consensus autour d'un modèle économique et politique pour notre pays.

Le Parti Démocrate Chrétien (PDC), le Mouvement Populaire Social Chrétien (MPSC), le Mouvement National Révolutionnaire (MNR), le Parti Social Démocrate (PSD) ont adhéré à notre proposition du 11 novembre.

Le premier rapprochement des forces sociales et politiques n'a pas dénaturé nos propositions, puisque nous nous basons objectivement sur les problèmes et les aspirations des masses, et c'est ce qui nous autorise à élaborer une stratégie globale qui permet d'aller de l'avant.

Comment le CPDN voit-il la période que nous vivons actuellement ?

- . Ce qui inquiète le Comité, ces derniers mois, c'est que les projets du gouvernement de l'ARENA vont dans le sens contraire d'une quête pour la paix : grâce à l'état de siège imposé depuis novembre, le gouvernement a mis en place des mesures économiques et politiques propres à "incendier" le pays, sans que les masses n'aient pu réagir : nous allons droit vers une "explosion sociale". Les licenciements massifs, la montée sauvage des prix, en particulier du combustible, le gel des salaires, le chômage quasi total, laissent présager de la poursuite de la guerre, et le coût économique et social retombera encore une fois sur les masses populaires.

Jorge Morales est Secrétaire Général d'ANDES depuis 1986. Il est représentant du secteur travailleur au Comité Permanent du Débat National (CPDN), qui incorpore plus de 80 organisations corporatives, religieuses, académiques, humanitaires et patronales, a été fondé en 1988 avec la participation de l'église catholique. Le CPDN lutte pour trouver une solution politique négociée au conflit que vit le Salvador depuis 1980.

Jorge Morales a participé dans divers forums et a réalisé plusieurs tournées dans les pays d'Amérique et d'Europe en tant que Secrétaire Général d'ANDES et dirigeant du CPDN.

=====

En bref	En bref	En bref	En bref	En bref	En bref	En bref
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

=====

- * A seulement quelques heures de la signature des accords sur le respect des Droits de l'Homme, l'armée a violemment arrêté un dirigeant communal dans le quartier de Chintuc, près d'Apopa, Manuel Reyes, qui est travailleur social pour ce quartier.
- * Plusieurs cadavres ont apparus dans les principales rues de San Salvador et San Miguel, portant des signes de tortures propres aux escadrons de la mort.
- * Le gouvernement du Salvador a ordonné d'intenses bombardements dans plusieurs zones sous contrôle du FMLN, où se trouvent des villages habités par des milliers de Salvadoriens qui fuient la répression de l'armée salvadorienne.
- * Le gouvernement des Etats-Unis a approuvé une nouvelle aide militaire de 143 millions de dollars pour l'année fiscale aux forces armées salvadoriens pour la continuation de la guerre.
Le FMLN a déclaré que cette aide ne contribue en rien au processus des négociations pour la paix au Salvador.
- * Les parlementaires finlandais appuient les efforts de paix au Salvador et en Amérique Centrale. Ils déclarent que les causes de la guerre au Salvador se trouve dans l'injustice politique, sociale et économique et l'augmentation continuelle des violations graves des Droits de l'Homme. Ils appuient fermement la subordination des forces armées au pouvoir civil, la démilitarisation de la société et une véritable démocratie au Salvador.
